

*Direction du personnel, des services  
et de la modernisation*

**Arrêté du 18 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 28 octobre 2002 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein de la direction du personnel, des services et de la modernisation du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer (cet arrêté annule et remplace celui précédemment publié dans le *Bulletin officiel* n° 16 du 10 septembre 2004, page 47)**

NOR : *EQU0410285A*

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
Vu la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, et notamment son article 27 ;  
Vu l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice de fonctions à temps partiel pour les fonctionnaires et agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif ;  
Vu le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;  
Vu le décret n° 2001-1162 du 7 décembre 2001 portant modification du décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;  
Vu l'arrêté du 7 décembre 2001 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;  
Vu l'arrêté du 20 décembre 2001 fixant la liste des postes éligibles au titre des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tranches de l'enveloppe Durafour dans les directions d'administration centrales et certains services à gestion non déconcentrée ;  
Vu l'arrêté du 18 décembre 2001 portant organisation de la direction du personnel, des services et de la modernisation ;  
Vu le procès-verbal du comité technique paritaire spécial de la direction du personnel des services et de la modernisation en date du 2 avril 2002 ;  
Vu le procès-verbal du comité technique paritaire spécial de la direction du personnel des services et de la modernisation en date du 16 octobre 2002,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Le tableau afférent à la direction du personnel, des services et de la modernisation figurant à l'annexe de l'arrêté du 28 octobre 2002 est modifié selon le tableau joint en annexe avec les dates d'effet qui y sont portées.

Article 2

Le présent arrêté sera mis à la connaissance de tous les agents par tout moyen utile.

Pour le ministre et par délégation :  
Pour le directeur du personnel,  
des services et de la modernisation  
empêché :  
*Le sous-directeur des personnels  
administratifs et contractuels,*  
L. Begassat

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DU 18 DÉCEMBRE 2002

<b>DIRECTION DU PERSONNEL, DES SERVICES ET DE LA MODERNISATION</b>	
<b>Date</b>	

d'effet	Créations					Suppressions				
	Catégorie	Nombre d'emplois	Nombre de points	Désignation de l'emploi	Service	Catégorie	Nombre d'emplois	Nombre de points	Désignation de l'emploi	Service
01/01/02	A	1	25	Effectifs autorisés et réels - affectation des A	MIDAC	A	1	36	Chef de bureau	TE2
01/06/02	A	1	40	Chef de la mission	MIDAC	A	1	25	Effectifs autorisés et réels - affectation des A	MIDAC
01/06/02	A	1	16	Adjoint au chef de la mission	MIRS	A	1	20	Adjoint au chef de la mission	MIRS
01/09/02	A	1	30	Adjoint au chef de la mission	MIRS	A	1	36	Chef de bureau	AC1
01/09/02						A	1	43	Adjoint au sous-directeur	TE
01/09/02	A	1	50	Adjoint au sous-directeur	TE	A	1	25	Chargé de mission pour les affaires transversales	MIES
01/09/02	A	1	36	Chargé de mission pour les attachés d'administration centrale	MIES	A	1	20	Responsable du secteur fonctionnement	PBC4
01/09/02	A	1	20	Adjoint au chef de bureau	TE2	A	1	16	Adjoint au chef de la mission	MIRS
01/10/02						A	1	36	Chef de bureau	TE3